

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DRUYES LES BELLES FONTAINES

Date de convocation : 21 Mars 2026

Séance du 26 mars,

L'An Deux Mil Vingt Six, le 26 mars à 20 h 00

Sur la convocation qui leur a été adressée par M. SIGORINI Philippe, maire, étaient présents : Mme ARRIVAULT Anne, Mme BIGE Sarah, M. GAUTHIER Baptiste, M. GROS Bernard, Mme LECLERC Pascale, M. MILLOT Stéphane, Mme MILLOT Virginie, M. NERDENNE Jean-Jacques, M. SIGORINI Aurélien, Mme YVERNEAU Prisque

Présente également : Mme JOSSELINE Charlene secrétaire de mairie

Mme LECLERC Pascale a été désignée secrétaire de séance.

Le maire ouvre la séance en informant le conseil municipal de la démission de Mme MORIN Isabelle et M. RIGAULT Jean-Michel, de leur place de conseillers municipaux. Mme BIGE Sarah et M. GAUTHIER Baptiste, suivants sur la liste de Mme MORIN Isabelle, ont été, de plein droit, convoqués à leur tour pour les remplacer.

Le maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : Devis ordinateur, le conseil accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Approbation du conseil municipal du 21 mars 2026.

I. Point financier

La situation de la trésorerie au 26 mars 2026 n'appelle pas de commentaires particuliers. Le détail des dépenses et des recettes prévues pour fin mars est fourni aux conseillers : les charges prévisionnelles s'élèvent à 3 049 € et les recettes prévisionnelles à 1 442 €, soit une trésorerie prévisionnelle fin mars s'élevant à plus de 12 157 €, tenant compte de la trésorerie au 21 mars d'un montant de 13 764 €.

II. Délégations au maire

Le maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, le maire ne prend pas part au vote, pour la durée du présent mandat, de confier au maire les 31 délégations de base.

III. Constitution des Commissions Communales

Les commissions communales sont formées (voir annexe jointe).

Le maire propose à Mme BIGE et M. GAUTHIER d'intégrer une commission. Ces derniers refusent la proposition.

Après avoir été approché par différents administrés, le maire tient à préciser que chaque personne voulant intégrer une commission peut se faire connaître en mairie. La candidature de chacun sera proposée aux commissions concernées et évaluée en fonction des « compétences » de chacun dans le domaine requis.

IV. Désignation des Délégués aux Syndicats Intercommunaux

1. Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne (S. D. E. Y.)

Vu le renouvellement des membres du conseil municipal en date du 21 mars 2026, il y a lieu de procéder à l'élection des délégués de la commune de Druyes les Belles Fontaines au Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne (S. D. E. Y.) :

Sont élus, après s'être présentés :

Délégué titulaire :

- MILLOT Stéphane

Délégué suppléant :

- SIGORINI Aurélien

2. Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Forterre (S.I.A.E.P.) - Election des délégués

Vu le renouvellement des membres du conseil municipal en date du 21 mars 2026, il y a lieu de procéder à l'élection des délégués de la commune de Druyes les Belles Fontaines au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Forterre :

Sont élus, après s'être présentés :

Délégués titulaires :

- GROS Bernard
- MILLOT Virginie

Délégués suppléants :

- LECLERC Pascale
- SIGORINI Aurélien

3. S. Y. V. O. S. C. ET SCOLAIRE - Election des délégués

Vu le renouvellement des membres du conseil municipal en date du 21 mars 2026, il y a lieu de procéder à l'élection des délégués de la commune de Druyes les Belles Fontaines au S. Y. V. O. S. C.

Sont élus, après s'être présentés :

Déléguée titulaire :

- ARRIVAULT Anne

Déléguée suppléante :

- YVERNEAU Prisque

4. SYNDICAT MIXTE YONNE BEUVRON (SMYB) - Election des délégués Vu le renouvellement des membres du conseil municipal en date du 21 mars 2026 il y a lieu de procéder à l'élection des délégués de la Commune de Druyes les Belles Fontaines au Syndicat Mixte Yonne Beuvron (SMYB)

Sont élus, après s'être présentés :

Déléguée titulaire :

- SIGORINI Philippe

Groupeement Touristique des Vaux d'Yonne (G. T. V. Y.) - Election des délégués

Vu le renouvellement des membres du conseil municipal en date du 21 mars 2026, il y a lieu de procéder à l'élection des délégués de la Commune de Druyes les Belles Fontaines au Groupeement Touristique des Vaux d'Yonne (G. T. V. Y.) :

Sont élus, après s'être présentés :

Délégués :

- NERDENNE Jean-Jacques

V. Demande de subvention

Le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande de subvention de l'école de Courson-Les-Carières pour un voyage de classe de découverte du site historique de Verdun et du Musée du Mémorial. Le montant sollicité aux communes est de 50 € par enfant sur 170.34 € du coût total du séjour par enfant, soit pour la commune de Druyes : 50 € x 1 enfant = 50 €. Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte de verser 50 €.

Le maire est chargé de procéder aux mandaterements de ces subventions au compte 6574.

VI. Devis ordinateur

Le maire informe le conseil municipal que le fournisseur informatique CERIG, à des soucis d'approvisionnement pour l'ordinateur qui avait été commandé qui devait être livré en janvier et que la

livraison est sans cesse repoussée. Le fournisseur CERIG propose donc de faire un nouveau devis pour un autre ordinateur de la même puissance mais d'une autre marque livraison sous 5 semaines. Le nouveau devis s'élève à 1 646.10 € HT au lieu de 1569.00 € HT

Le conseil accepte ce nouveau devis à l'unanimité.

VII. Questions Diverses

- Le maire informe le conseil municipal que les cyclotouristes de l'Yonne viendront découvrir la commune le 10 juin 2026.
- Le maire informe du retour de l'assurance concernant les barrières accidentées devant l'église. L'assurance adverse va prendre en charge les réparations, le devis de réparation va donc être signé pour réparation.

VIII. Questions du Public

- Un administré demande dans quelles conditions le public peut intervenir ou poser des questions pendant la séance de conseil municipal. Le maire répond que toutes questions peuvent être posées en fin de séance et qu'une réponse sera apportée dans la mesure du possible. Aucune prise de parole du public ne doit être faite pendant la séance.
- Une personne demande quand aura lieu la prochaine séance du conseil communautaire. Elle aura lieu le 03/04/2026.
- Une administrée s'inscrit pour intégrer la commission Bois et Forêt, sa demande va être étudiée et une réponse lui sera apportée.

La séance est levée à 20h40

Prochain conseil municipal le jeudi 23 avril 2026 à 20h00